



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, le 15 décembre 2025, à 19 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie-Ève Godbout, mairesse**

Jacinthe Girard, conseillère au siège no. 1
Ian Bruneau, conseiller au siège no. 2
Guy Brisebois, conseiller au siège no. 3
Jean-Philippe Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Allen Cormier, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Danny Lavoie, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Marie-Ève Godbout, la séance est ouverte à 19 h 31.

2. ORDRE DU JOUR

RÉS.30.12.25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Marie-Ève Godbout, mairesse, procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par **JACINTHE GIRARD** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. RÈGLEMENTS

RÉS.31.12.25

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 345-2025 VISANT L'ADOPTION DU BUDGET 2026 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QU'un **AVIS DE MOTION** a été donné à la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **ALLEN CORMIER** et unanimement résolu que le **PROJET DE RÈGLEMENT N° 345-2025 visant l'adoption du Budget 2026 & le Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 soient et sont adoptés.**

ADOPTÉE

RÉS.32.12.25

**RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2025 DÉCRÉTANT UN TARIF DE COMPENSATION
AINSIX QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES SERVICES
MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

Madame Marie-Ève Godbout, mairesse, procède à la lecture du Règlement n° 343-2025.

CONSIDÉRANT QU'un **AVIS DE MOTION** a été donné à la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Projet du Règlement numéro 343-2025 a été adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2025, à 19 h;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 343-2025 a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques précédant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **RÈGLEMENT N° 343-2025** décrétant un tarif de compensation ainsi que les modalités de paiement pour les services municipaux d'aqueduc et d'égoût pour l'exercice financier 2026 soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT N° 343-2025** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.33.12.25

**RÈGLEMENT NUMÉRO 344-2025 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE
SERVICE DE CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

Madame Marie-Ève Godbout, mairesse, procède à la lecture du Règlement n° 344-2025.

CONSIDÉRANT QU'un **AVIS DE MOTION** a été donné à la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Projet du Règlement numéro 344-2025 a été adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2025, à 19 h;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 344-2025 a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques précédant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-PHILIPPE SOUCY** et unanimement résolu que le **RÈGLEMENT N° 344-2025** décrétant la tarification pour le Service de cueillette, de transport et de disposition des matières résiduelles pour l'exercice financier 2026 soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT N° 344-2025** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre personnes assistent à l'assemblée – Pas de question.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est 19 h 42 et il est proposé par **ALLEN CORMIER** et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

**MARIE-ÈVE GODBOUT
MAIRESSE**

**YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**